

La religion pure et sans tache, devant Dieu notre Père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions et à se préserver des souillures du monde.

La liberté religieuse a toujours existé au pays. Je n'ai jamais été témoin de fanatisme religieux dans la ville que j'habite et qui m'a vu naître. Tous les citoyens jouissent de la même liberté; ils sont égaux et peuvent poser leur candidature à n'importe quel poste officiel. Quelques-uns de nos étudiants les plus brillants appartiennent à des familles venues d'Angleterre et d'autre pays, et j'espère qu'il en sera toujours ainsi.

Comment allons-nous résoudre ces problèmes? Je l'ignore, mais je reprends les observations que je formulais lorsque la question était à l'étude il y a quelque temps. Je disais alors qu'aux débuts du Canada, chacun possédait quelque bien, qui une ferme, qui une petite minoterie et que sais-je encore. Nous avons été lents à nous apercevoir que les grandes affaires supprimaient le droit à la propriété; aujourd'hui, une forte proportion de la population est faite de simples prolétaires. La situation était bien différente à l'époque de sir John A. Macdonald et de sir Wilfrid Laurier. La Chambre est arriérée et, à moins que nous n'opérions nous-mêmes les réformes qui s'imposent, il nous faudra subir celles qui viendront de l'extérieur. Aucune des grandes réformes qui ont marqué l'histoire d'Angleterre depuis 1800 n'a pris naissance, que je sache, au parlement; elles sont toutes venues de l'extérieur. On peut en dire autant de notre Chambre. A l'exception de celles qui datent de ces dernières années, toutes nos grandes réformes ont pris naissance en dehors de la Chambre. Au Canada aussi bien qu'en Angleterre, les réformes n'ont été sanctionnées par la loi que lorsqu'on a forcé les parlements à agir. Voyez la métropole: la réforme parlementaire n'a pas pris naissance à la Chambre des communes ni à la Chambre des Lords, mais à l'extérieur. L'abolition du commerce des esclaves, l'abrogation des lois sur les céréales, les réformes pénales et coloniales, l'émancipation des catholiques, et la réforme du droit de vote ont toutes été des initiatives extra-parlementaires.

Je me rappelle l'époque où nous avons un comité chargé de faire enquête sur les gens occupant des emplois de commis, et la réforme remarquable qui s'est produite dans notre régime industriel. Ce comité fut institué en vue de l'examen des libertés définies dans cette charte. Quel fut le résultat de ses délibérations? On nous a parlé des principes de la Grande Charte selon lesquels aucun homme libre ne peut être arrêté ou détenu, et ainsi de

[M. Church.]

suite, et l'on nous a dit que les citoyens n'étaient pas tenus d'acquitter des impôts non approuvés par leurs représentants. Est-ce que ces principes sont aujourd'hui respectés au Canada? Non. Nous avons institué de nombreux organismes extérieurs qui imposent des taxes. C'est en revendiquant le droit de n'acquitter que les impôts consentis par leurs propres représentants que les colonies américaines sont entrées en lutte contre le gouvernement britannique. Or, nous constatons que, sous le régime du suffrage universel, la Grande Charte a été affaiblie, sinon mise au rancart, et que des pouvoirs presque absolus ont été conférés à des magistrats en ce qui concerne, par exemple, la restriction des cautionnements. Des milliers de gens ont été emprisonnés pour n'avoir pas acquitté leurs dettes.

Toutes les grandes réformes de notre histoire constitutionnelle, depuis la Grande Charte jusqu'à la déclaration des droits du citoyen, la pétition des droits et le Statut de Westminster, ont été fondées sur le principe voulant que le Gouvernement et ses membres soient assujettis aux lois du pays. Ce fut la puissance des barons qui rendit possible la Grande Charte; elle constituait à bien dire une mesure répressive applicable uniquement en cas de nécessité et nous a valu la liberté que comporte notre régime constitutionnel. Aujourd'hui cette liberté subit des atteintes. L'ouvrier canadien est en butte à des conditions sociales auxquelles il ne peut rien. Il y a un siècle, la réforme du droit de vote a assuré la liberté du commerce et de l'industrie aux classes moyennes commerciales et industrielles. Plus tard, les salariés en ont profité; puis les femmes ont obtenu le droit de vote et on a recouru à elles pour améliorer les conditions sociales. Nous ne pouvons pas nous croiser les bras plus longtemps et fermer les yeux sur ce qui se passe au pays. La menace à notre liberté vient plutôt de l'intérieur que de l'extérieur.

Que répond le Canada à tout cela? Tout d'abord, mettons ordre à nos affaires, revisons l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre régime parlementaire et les autres régimes que j'ai nommés. Nous devrions adopter un régime de socialisme chrétien pour nos ouvriers, les travailleurs intellectuels, les artisans et les cultivateurs. Il y a cent ans, on instituait un régime industriel. Une révolution du même genre a provoqué le mouvement d'Oxford et celui de la religion réformée. Il y a cent ans, on a opéré de grandes réformes sociales en Angleterre et il y a longtemps qu'on aurait dû en opérer de semblables au Canada. C'est en comptant sur nos propres forces que nous devons chercher à sauvegarder la liberté. Nous devons être